



Montréal, le 8 décembre 2004

**Par télécopieur : (418) 295-3663**

Madame Claudine Émond  
Coordonnatrice  
Regroupement des femmes de la Côte-Nord  
767, rue De Puyjalon  
Baie-Comeau (Québec)  
G5C 1M9

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année  
tarifaire 2005-2006  
Dossier R-3541-2004**

Madame,

La Régie de l'énergie accuse réception d'une copie de la lettre que vous transmettiez le 30 novembre dernier à votre député relativement au dossier mentionné en titre.

Nous prenons bonne note de ces commentaires qui ont été déposés au dossier. La demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité est soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la régie de l'énergie.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel figure toute la preuve déposée, tant par Hydro-Québec que par les intervenants dont les associations de protection des consommateurs qui en font partie. Notre adresse électronique est la suivante :

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/sp

c.c. M<sup>e</sup> Éric Fraser, procureur d'Hydro-Québec et tous les intervenants



Baie-Comeau, le mardi, 30 novembre 2004

Monsieur Marjolain Dufour  
Député du comté de René Lévesque  
904, de Puyjalon  
Baie-Comeau, (Québec), G5C 1N1

**Objet : Opposition à la hausse des tarifs d'électricité demandée par Hydro-Québec**

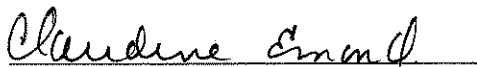
Monsieur le Député,

En tant que contribuables, nous tenons à vous exprimer toute notre colère et notre profond désaccord concernant la dernière demande d'Hydro-Québec de hausser les tarifs d'électricité au Québec. En effet, notre société d'État demande une troisième hausse consécutive de tarif en deux ans dans le seul objectif d'engranger des profits qui ne sont pas équitablement redistribués à la population québécoise.

Je crois que cette augmentation est régressive, abusive et injustifiée. Comment notre société d'État peut-elle encore nous demander des hausses de tarifs et, du même souffle, dévoiler des profits records s'élevant à 1,8 milliard en 9 mois ?

Pour ces raisons, nous souhaitons, Monsieur le Député, que vous interveniez auprès du gouvernement afin que la Régie de l'énergie respecte le Pacte social stipulant que notre société d'État a encore le devoir d'offrir l'électricité à tous les Québécois et Québécoises au moindre coût.

Solidaires et en colère,



Claudine Émond, coordonnatrice

Regroupement des femmes de la Côte-Nord

c.c. Monsieur Mario Thibodeau Régie de l'Énergie

c.c. Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)

c.c. APIC Côte-Nord